

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-664

présenté par

M. Saddier, Mme Bonnard, Mme Duby-Muller, M. Bony, M. Lurton, Mme Louwagie,
Mme Dalloz, M. de la Verpillière, M. Leclerc, M. Sermier, Mme Corneloup, Mme Poletti, M. Viry,
M. Abad, M. Manuel, M. Masson, M. Jean-Pierre Vigier et M. Cinieri

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 27, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.